

**Actes  
d'une naissance  
annoncée**

Questions de recherche  
*Question d'avenir*

cahier 6

Versant solidaire  
de Forest

## Table des matières

- Introduction 03
- Principe 1 – L'eau comme vecteur d'expérimentation 04
- Principe 2 – Gestion intégrée de l'eau et principe du commun, l'art de créer un problème de recherche et d'expérimentation 06
- Principe 3 – Une économie circulaire et plurielle pour une transition écologique 08
- Trois bassins versants solidaires 11
- Les différentes questions de recherche et d'avenir qui se posent 12
- Conclusions 28

### Rédaction

Dominique NALPAS

### Discussion critique, apport rédactionnel, relecture

Michel BASTIN

Magali DA CRUZ

Camille HERRREMANS

Ananda KOHLBRENNER

François LEBECQ

### Mise en pages

Jean-Marie LISON

## Introduction

Si nous posons des principes d'action, il s'agit bien d'expérimenter ces principes et de voir ce que leur mise en application exige concrètement ainsi que les questions qu'ils posent. Un principe d'action n'est pas une vérité, mais un engagement au moins pour un temps, celui de l'expérimentation. Et qui dit expérimentation, dit essai et erreur, recherche voire possibilité d'errements.

Le présent Cahier est un peu particulier car il veut refléter un caractère d'incertitude et donc de recherche. Sa présentation sous forme de cahier de notes veut indiquer qu'il s'agit bien d'un travail en progression et à faire progresser. Des questions sont posées mais ne trouveront pas toujours de réponses, qui ne seront pas toujours simples ou univoques. Saisissez-vous donc de ce Cahier comme d'un carnet que vous complétez avec vos notes, dessins, etc., pourvu que cela fasse progresser les savoirs et connaissances, les vôtres et tous les autres possibles pour inventer des nouvelles manières d'habiter ce monde.

Nous avons toujours indiqué que le Versant pilote de Forest, outre qu'il est une expérimentation sur nombre de strates de l'exercice, est aussi un exercice plus spécifique sur la notion de gouvernance ou de gouvernement des choses. C'est pourquoi, les questions de recherche et d'avenir porteront pour beaucoup sur ce type de questions, mais pas seulement. Nous entendons par *gouvernance* l'art, non pas de gouverner, mais l'ensemble du processus collectif et décentralisé qui amène à ce que des décisions soient prises, le plus collectivement possible.

Aucune question ne doit dès lors être taboue. Ce Cahier est produit avec le soutien de chercheurs universitaires ou non, issus de différentes disciplines. D'une certaine manière, nous sommes

tous requis pour une telle expérimentation. Entre le laboratoire confiné, la recherche de plein air et les dispositifs concrets à mettre en place, il y a lieu de faire un travail de *traduction*, comme le diraient certains sociologues, c'est-à-dire de permettre de rendre intelligible les exigences et pratiques d'un monde à un autre<sup>1</sup>.

Nous proposons de parler de questions de recherche et de question d'avenir, car un avenir à donner à une nouvelle forme de gestion de l'eau passera par la recherche du *comment* composer ensemble. Il s'agit dès lors, avec ce Cahier, de créer des ponts entre concepts issus du monde académique et réalité tangible, entre chercheurs et acteurs de terrain. C'est en soi un terrain d'expérimentation voire de recherches sociologique ou anthropologique...

Le langage utilisé ici pourra apparaître parfois compliqué, voire élitiste, etc. Il en est ainsi de tout processus de recherche qui tente de définir des concepts, des liens complexes, etc. Mais ce n'est pas parce que l'on voudra simplifier les choses que la réalité sera plus simple. Encore une fois, un effort de traduction pris ici dans le sens de vulgarisation, sera nécessaire pour communiquer entre nous et vers l'extérieur. Cet effort de traduction, par définition, n'empêche pas les langages différents et donc leur légitimité. Et la simplification sur le mode du slogan ou du mot d'ordre, ne sera sans doute pas suffisante

<sup>1</sup> Voir Wikipédia, Théorie de l'acteur-réseau : Les relations acteurs/actants s'établissent par une opération de « traduction » ou des chaînes de traductions (transformations successives) par lesquelles les acteurs (individuels ou collectifs) se posent en porte-parole et traduisent la volonté de collectifs, tentant également d'enrôler de nouveaux acteurs. De même, un fait scientifique résulte d'une série de traductions (instruments nécessaires à sa réalisation, articles scientifiques, matériaux de laboratoire, subventions, etc.) qui font également apparaître le réseau dans lequel il fait sens et se stabilise. Les connaissances circulent par « traductions » successives, ce qui n'introduit aucune discontinuité dans l'espace social, mais bien une adaptation progressive des connaissances dont la certitude peut toujours être remise en cause par des controverses.  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie\\_de\\_l'acteur-réseau](http://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie_de_l'acteur-réseau).

pour opérer ce travail de traduction, voire pour donner à comprendre la complexité du monde. La patience et la relation à l'autre seront bien plus nécessaires. Tant la gestion de l'eau et du paysage est affaire d'humains et de non-humains, c'est-à-dire, de pluie, de pentes, de sous-sol, de tuyaux, de végétaux, de poissons, de macadam ou de toitures, de normes et de processus de communication, de discussion, etc.

### Principe 1 – L'eau comme vecteur d'expérimentation

L'exercice qui s'est ouvert depuis deux ans avec les promenades des habitants, etc., n'est pas sans poser de questions. Personne ne croit plus aujourd'hui que la vie est un long fleuve tranquille. Et les Nouvelles rivières urbaines ne vont pas couler par enchantement ! Qu'il y ait des problèmes ne doit pas être ce qui nous fait reculer, donc, et un problème est fait pour être traité. Évidemment, un problème peut devenir un blocage... Mais de cela n'ayons pas a priori. En démocratie, tout problème doit pouvoir trouver une solution par le débat, par le dialogue. Disons que c'est cela *l'a priori* que nous faisons.

C'est pourquoi d'ailleurs nous posons l'hypothèse d'un bassin versant (BV) solidaire *pilote*. En quoi serait-il pilote si tout était évident, s'il n'y avait pas de problèmes à résoudre, s'il n'y avait pas une entreprise de recherche ? Car voilà le point de départ : toute entreprise de recherche suppose qu'il faille fabriquer des problèmes. Sans problème à résoudre, il ne peut y avoir production de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques, de nouvelles relations...

L'eau commune traverse allègrement les frontières des parcelles et l'eau transposée dans l'imaginaire humain possède une

force métaphorique qui, plus que probablement, est celle de *reliance*<sup>2</sup> : liens entre humains, avec la géographie, entre éléments de la nature, des idées, etc. Mais les exemples abondent en difficultés. Cette *reliance* imaginée est contredite dans les faits par mille ruptures, mille segmentations, mille problèmes à résoudre et méthodes à trouver pour les résoudre. Voilà la fabrication de notre problème.

Autre rupture, celle qui oppose le parcellaire et l'espace public. Mais le chemin de fer peut aussi faire barrière dans le cheminement de l'eau, ainsi d'autres propriétés sont impliquées comme par exemple celles d'Infrabel, Audi, etc. Une méthodologie doit donc être inventée, pour le coup, afin de tenter de réunir l'ensemble des protagonistes d'une Nouvelle rivière urbaine (NRU). Il se pourrait que la source du Calvaire soit elle-même pilote en la matière dans le Versant solidaire de Forest.

Alors que l'eau ouvre un imaginaire de l'espace lisse, non segmenté, d'autres segmentations de l'espace rendent difficile l'établissement de ces NRU. Par exemple, au niveau communal, les segmentations administratives ou entre politique et administration peuvent freiner certains processus. Il est évident ceci dit que l'eau ne peut devenir la seule préoccupation communale, qui aurait prétendu le contraire un instant ?

Mais le système de segmentation ne s'arrête pas là. On peut parler de système tellement cette dynamique cisailant l'espace est performante, même si elle n'est pas nécessairement souhaitée et

2 BOILE DE BAL, Marcel, 2003. *Reliance, déliance, liance : émergence de trois notions sociologiques*, Revue Société n° 2, pp 99-131. Ce sociologue définit relier ainsi : « créer ou recréer des liens, établir ou rétablir une liaison entre une personne et soit un système dont elle fait partie, soit l'un de ses sous-systèmes. ». Nous étendons cette définition aux choses et aux idées...

encore moins souhaitable. Car il est d'autres niveaux où cette rupture opère qu'il nous faut évaluer. C'est celle de la gouvernance avec les dynamiques régionales et celle des opérateurs de l'eau.

L'eau, d'une certaine manière, n'est plus une prérogative communale, si ce n'est par les intercommunales telle Hydrobru dans laquelle, par définition, les Communes sont représentées. Mais le système de délégation institutionnel, puis de délégation technique (vers l'ingénieur) fait que la gestion de l'eau se retrouve enserrée dans un carcan technique. À Forest, l'on sait qu'il y a une « Cellule Eau », ce qui est une rareté en RBC. Mais la question qui se pose à ce stade est comment concilier les préoccupations techniques liées à l'eau qui s'écoule dans les tuyaux à d'autres préoccupations liées à l'aménagement du territoire ? Ces deux approches restent largement en opposition/juxtaposition sans un dialogue suffisant.

La gestion des réseaux d'infrastructures techniques sous-terraines<sup>3</sup> accapare l'essentiel des ressources économiques dans le secteur de l'eau. Comme le rappelle le Programme de Mesure du PGE, « *Les investissements régionaux, qu'il importe de finaliser, en matière de lutte contre les inondations se sont basés sur un plan directeur établi en 1980. Celui-ci visait à la planification des ouvrages tels que les collecteurs et les bassins d'orage régionaux. Il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser ce plan afin d'envisager de nouveaux projets.* »<sup>4</sup>. Il est temps donc de poser la question du financement des Nouvelles rivières urbaines. Sont-elles du ressort de l'amé-

3 Le réseau de distribution d'eau potable, collecteurs d'égout, bassins d'orage...

4 Région de Bruxelles-Capitale, Programme de Mesure du Plan de Gestion de l'Eau, 2012, p. 65, disponible à l'adresse : <http://www.environment.brussels/thematiques/eau/plan-de-gestion-de-leau/plan-de-gestion-de-leau-2009-2015>

nagement du territoire, de la gestion ou des travaux publics, communaux ou régionaux ? Ou de tout cela à la fois... ?

Cela nous amène aux questions de la gouvernance, en lien avec le fait régional. L'Arrêté de coordination<sup>5</sup> semble établir la manière dont la Région et les intercommunales vont organiser leurs rapports. Mais il reste beaucoup d'acteurs en dehors de ce système... Il y a encore peu d'espaces de rencontres entre l'aménageur du territoire, le citoyen et les acteurs de l'eau. Il faut absolument rencontrer ces questions et les traiter. C'est pourquoi le 18 mars 2014, avec la Commune de Forest, nous avons proposé l'élaboration d'une table ronde réunissant une multiplicité d'acteurs (régionaux, communaux, associatifs) pour discuter ensemble et dépasser les problèmes que nous avons rassemblés sous la notion de *segmentations*. C'est pourquoi les collectifs Bervoets et Van Tro Del ont proposé d'expérimenter de nouvelles procédures en proposant d'organiser par la Commune des réunions avec les promoteurs, les opérateurs de l'eau, Infrabel, etc., tronçon par tronçon de la NRU Calvaire. Et que dire des balades diagnostiques qui ont permis que s'élabore un savoir citoyen !

Alors, il reste aussi la question de la communication qui relie, qui fait lien, qui permet de comprendre les tenants et aboutissants. Faire connaître vers le public et les pouvoirs publics la démarche est une nécessité. Plusieurs hypothèses sont sur la table : brochure, panneau indicateur, signalétique et pourquoi pas cartographie en ligne... On évaluera cela.

5 Arrêté du Gouvernement de la RBC coordonnant les missions de services public des opérateurs et acteurs dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et instaurant un comité des usagers de l'eau, M.B. 28/08/2014

## Principe 2 – Gestion intégrée de l'eau et principe du commun, l'art de créer un problème de recherche et d'expérimentation

La notion de *bien commun* concernant l'eau est essentielle dans le chef des EGEB qui en fait un principe d'expérimentation, car le commun ne peut exister sans une certaine praxis. Voilà une manière de *créer un problème*, c'est-à-dire de créer une situation qui va nous permettre de générer des savoirs, de la connaissance et des pratiques.

Il s'agit d'abord de se rappeler que l'eau ne doit pas devenir un bien marchand. Certes, cela ne semble plus à l'ordre du jour en Région bruxelloise, mais il était légitime de poser la question lors de l'hiver 2010-2011 lorsque Aquiris a laissé se déverser les eaux non épurées dans la Senne... C'est à la suite de cet épisode que des États-Généralx de l'Eau à Bruxelles (EGEB) ont été appelés par un collectif d'habitants, associations et scientifiques puis soutenus par Bruxelles Environnement (BE). Ce collectif, à l'origine de ce qui deviendront les EGEB asbl – que l'on connaît aujourd'hui – appelait donc à une réflexion où l'eau, afin qu'elle garde son caractère de bien commun, se devait d'être gérée de façon éco-systémique – on dirait aussi aujourd'hui, de façon intégrée (voir Cahier 1).

*L'intégration, mais dans quoi ?*

Mais qu'est-ce que cette *intégration* en matière de gestion de l'eau si ce n'est la reconnaissance des multiples facteurs qui agissent sur l'eau (et notamment l'eau de pluie), la reconnaissance des multiples systèmes dans lesquels cet élément est

inséré, renvoyant la nécessité d'analyser les problèmes à des causalités multiples et interdépendantes ou de proposer des usages multiples de l'eau à des fins toutes aussi diverses ? Il est évident aujourd'hui que l'eau ne peut être gérée exclusivement sur la base de la technologie tuyautaire, décrite aussi comme étant une technique linéaire, mono-factorielle.

Nombre d'autres approches techniques sont aujourd'hui rendues possibles, agissant plus dans une dimension d'aménagement du territoire. Une gestion intégrée est donc une gestion qui perçoit les interdépendances entre les multiples dimensions de ce qui doit être pris en compte : la géographie, la diversité des techniques, des regards et des métiers, le rapport à d'autres usages de la ville, etc. Bref, une approche dite intégrée, est obligatoirement une approche de la complexité sur base d'un dialogue constant entre les parties prenantes. N'est-ce pas aussi cela que l'on appelle le *commun* ? C'est donc la sortie de son unique carcan technique et de l'expertise, qui n'est qu'une autre manière de le soustraire au débat public : reconnaître sa dimension sociale, c'est au contraire lui redonner une chance d'être discutée dans des arènes publiques<sup>6</sup>.

*Le commun se définit de manière positive*

Le commun ne se définit donc pas seulement négativement, en creux, par opposition au bien marchand. Il se définit déjà *en plein* par la valeur d'usage d'un bien plutôt donc que par ce qui serait sa valeur d'échange. Or à l'eau de pluie, nous le disions plus haut, on peut affecter de multiples rôles et usages allant de l'esthétisation de l'urbain au renforcement de la biodiversité

<sup>6</sup> CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre, BARTHE, Yannick, 2001. Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique, éditions du Seuil.

et la végétalisation de la ville, en passant par l'utilisation de l'eau de pluie à des fins de nettoyage, etc.

Mais cette définition n'est pas encore suffisante. Pour qu'elle devienne plus pleine encore, elle doit être complétée par le fait que la gestion de ce bien doit être instituée par ceux qui en sont les usagers. Ce droit d'usage renforcé, s'oppose au/complète le droit de propriété exclusif. En tout cas, dans la théorie se fondant sur le principe du commun, ces deux formes de droit sont en tension. Par exemple, un propriétaire d'une parcelle ne peut plus faire ce qu'il veut de l'eau qui y coule sous forme de source ou de ruisseau, de celle qui tombe ou ruisselle sur sa parcelle. Il doit participer à la bonne gestion commune de cet élément et des règles en la matière sont imposées. Mais ce n'est pas encore suffisant.

Une Nouvelle rivière urbaine, par exemple, pour exister a besoin des eaux recueillies, mais aussi d'espace. Le propriétaire d'une parcelle peut tout aussi bien refuser le passage de cette NRU sur sa parcelle du fait de son sacro-saint droit de propriété. Pour faire exister cette NRU, il faut un dialogue avec toutes les parties. Nous pouvons généraliser en disant que pour faire exister un bien commun, il s'agit d'instituer un espace de dialogue entre toutes les parties. Un bien n'est véritablement commun que s'il est géré en commun. Le laisser être géré par les seuls pouvoirs publics, par exemple, en fait un bien public, mais pas encore un commun.

*Dépasser les oppositions de toutes sortes*

La dimension instituante est essentielle dans un tel cas. Lorsque, comme pour l'eau, c'est a priori la géographie qui

commande, le commun se fonde sur l'invention d'un rapport à cette géographie où tous les acteurs se plient à cette exigence, que ce soit une Commune ou un particulier. De tels rapports de solidarité peuvent fort bien s'instituer.

L'idée n'est évidemment pas de proposer de démanteler les réseaux techniques existants pas plus que les institutions de gestion. Mais ces dernières peinent à se fédérer, à initier de nouvelles pratiques et à intégrer de nouvelles approches en matière de gouvernance de l'eau. Avec le commun, ce qui est proposé, c'est une manière de dépasser les classiques oppositions savant/profane, recherche académique/terrain, politique/citoyen, intérêt privé/public, en créant partout des espaces de délibération communs.

Nous le disions plus haut, le commun n'existera que dès lors qu'il est mis en pratique dans des situations précises. Pour ce qui est de l'eau, on n'agira pas de la même manière, que l'on soit en amont ou en aval. Ici on infiltrera, là on retiendra. Le commun ne peut être qu'une forme d'agir, une praxis : « *c'est seulement l'activité pratique des hommes qui peut rendre des choses communes* »<sup>7</sup>. C'est cette manière de voir qui amène justement à la nécessité de valoriser l'expertise singulière des habitants qui peuvent développer, nous l'avons vu, des connaissances fines – des connaissances d'usage, mais pas seulement – sur le territoire et les spécificités rencontrées dans leurs lieux de vie. Il n'y pas de solutions uniques qui partout seraient identiques, mais des *combinatoires* de solutions géographico-technico-sociales à inventer pour chaque situation rencontrée.

<sup>7</sup> LAVAL, Christian, DARDOT, Pierre, 2014. Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle, éditions La découverte, p. 49

### Principe 3 – Une économie circulaire et plurielle pour une transition écologique

Il est une forme de l'économie dont on parle beaucoup aujourd'hui, l'économie de la circularité<sup>8</sup>. Celle-ci consiste, en gros, à voir comme ressource pour une industrie les déchets d'une production d'une autre, ou qu'une ressource ne soit pas dilapidée de manière à les valoriser dans de nouvelles filières. Cette production de richesse, qu'elle soit industrielle ou artisanale est présentée de manière à limiter les impacts négatifs sur la biosphère. On ne peut que souscrire à l'idée que les industries de l'homme aient un impact limité sur l'environnement.

*L'économie classique de l'eau ne se fonde pas sur le principe de circularité*

Partant de cette définition, à Bruxelles, on peut d'emblée décrire que l'économie classique de l'eau ne se fonde pas sur le principe de circularité, tout au contraire. Cette production-là, si on la considère du point de vue, ne serait-ce que de la gestion de l'eau de pluie, a tout d'une économie linéaire, classique. La ressource – l'eau de pluie – dans l'économie classique de la gestion de l'eau, prend en fait le statut d'élément jetable, de déchet, en étant renvoyée directement à l'égout et, dès lors devant, être inutilement épurée à grand frais avec les autres déjections plutôt que d'être récupérée et revalorisée par exemple pour l'arrosage public, le nettoyage de la voirie, l'alimentation des fontaines et étangs, etc. Cette eau n'offre aucun cycle dans son passage dans l'urbain.

<sup>8</sup> L'économie de la circularité est clairement mise en avant dans le texte du projet d'Accord de majorité 2014/2019 du gouvernement de la RBC

Si elle est gérée de manière linéaire, cette ligne produite s'apparente paradoxalement, si l'on y regarde de plus près, au cercle, certes, mais vicieux cette fois. Pour traiter cette masse d'eau avant de la renvoyer dans l'écosystème – ce qui est devenu essentiel, il est nécessaire d'utiliser de gros outils, telles les stations d'épuration, qui pour pouvoir être financés doivent faire appel à des capitaux externes. L'économie financière devient centrale dans ce dispositif, faisant perdre aux usagers une part de leur autonomie au profit de grands groupes privés dont l'objectif est de faire du... profit. Ce qui va déjà à l'encontre du principe du commun.

Ces techniques centralisées, linéaires, appellent toujours plus à se reproduire. C'est ce que l'on appelle la *path dependancy*, en langage courant, la dépendance au sentier, à la voie qui a déjà été prise. Pour le dire autrement, cette théorie indique comment des décisions passées s'imposent aux décisions futures : l'utilisation d'une norme technique offre un degré d'inertie s'opposant au changement. Ce phénomène est classique et concerne toutes les branches de l'économie. Par exemple, l'utilisation des énergies fossiles, non renouvelables et donc tarisables, nous rend très dépendants de filières de production sur lesquelles nous avons très peu de prises. L'industrie du pétrole est tellement dominante que nous envisageons avec difficultés d'autres formes de production de l'énergie.

Hughes THOMAS PARKE<sup>9</sup>, explique que le degré d'inertie d'une technique est relatif à la maturité, à la taille et à l'autonomie du système par rapport au reste du *social*, c'est-à-dire des capacités de décisions d'une communauté. Au début de leur

<sup>9</sup> THOMAS PARKE, Hughes, 1983. *Networks of power: electrification in Western society, 1880-1930*, Baltimore, Johns Hopkins University Press

développement, les systèmes technologiques sont flexibles et peuvent être modifiés, mais avec le temps ils se solidifient en équipement matériel, en investissements économiques et en habitudes sociales. Une fois le système en place, l'attention des experts a tendance à se focaliser sur les points faibles de ce système, afin d'en améliorer la performance, plutôt que sur des systèmes alternatifs potentiellement plus performants. Ce système d'économie linéaire, en fait, tourne sur lui-même et ne fait qu'appeler à sa propre reproduction. C'est tout le contraire de la *résilience*<sup>10</sup> qui recherche la diversité des approches, les points de vue et modes d'existence multiples.

*Circulaire, mais en suivant les boucles de l'écologie*

En matière de gestion de l'eau, c'est pour beaucoup ce qui nous arrive. Face au débordement des égouts lors des fortes pluies, d'importants investissements ont été consentis pour le redimensionnement, l'adaptation des infrastructures existantes (redimensionnement des collecteurs ; adaptation des STEPS ; multiplication des annexes pour la rétention tels que les bassins d'orage). Cette approche a focalisé l'attention et les investissements au détriment d'autres approches préventives (par exemple : favoriser l'infiltration en amont lorsque cela est possible et pour limiter le ruissellement), décentralisées, etc. Il n'est évidemment pas question de démanteler l'énorme dispositif invisible (car souterrain) qui structure notre gestion de l'eau, nous l'avons dit.

<sup>10</sup> Selon Wikipedia, la résilience en écologie et en biologie est la capacité d'un écosystème, d'une espèce ou d'un individu à récupérer un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation. Dans le domaine de la gouvernance, de la gestion du risque et du social, la résilience communautaire associe les approches précédentes en s'intéressant au groupe et au collectif plus qu'à l'individu isolé.

Mais l'économie de l'eau dont on connaît bien le cycle écologique devrait être plus circulaire, donc. Acceptons de suivre ce credo du moment, mais en renforçant alors la définition du principe de circularité en partant du principe que l'*économie*<sup>11</sup> (la gestion de la maison) est circulaire dès lors quelle coïncide et dialogue harmonieusement avec l'*écologie*<sup>12</sup> (la science de la maison). Or, aujourd'hui, c'est la gestion de la maison et le management qui ont pris le pas (management qui a la même origine que le mot ménage, ou faire le ménage) sur la science de la maison, c'est-à-dire la connaissance et les savoirs sur le monde qui nous entoure (humain comme non-humain), ses ressources, ses limites, ses potentiels, ses fragilités...

*Une transition par une économie plurielle*

Dès lors, nous appelons, comme cela se fait pour nombre d'autres thématiques, à une transition économique et écologique en matière de gestion de l'eau, pour plus de résilience. Nous pourrions faire appel ici au concept d'*économie plurielle* pour s'engager dans cette transition. C'est à Edgar MORIN<sup>13</sup> que nous empruntons le concept, lui-même se référant à bien d'autres auteurs. Si nous devons par simplification définir l'économie comme étant l'art de produire des richesses, alors il en est une pluralité de manières.

On se réfère habituellement à l'économie monétaire, celle qui compte le degré de richesse en fonction de la quantité d'argent qui aura circulé dans une production/consommation. Mais

<sup>11</sup> En grec ancien, Oikonomia veut dire administration du foyer, de la maison

<sup>12</sup> En grec ancien, Oikologia veut dire connaissance ou science du foyer, de la maison

<sup>13</sup> [http://www.alternatives-economiques.fr/un-changement-de-cap-civilisation/nel\\_fr\\_art\\_633\\_51822.html](http://www.alternatives-economiques.fr/un-changement-de-cap-civilisation/nel_fr_art_633_51822.html)

On voit bien que cette définition exclusivement monétaire prend des allures d'imposture dès lors que la richesse correspond dans le même temps à l'altération, voire la destruction de ressources, par exemple. Cette économie uniquement comptable est incapable de rendre compte de cercles vicieux, tels par exemple ceux que nous décrivons plus haut. Épurer de l'eau propre cela fait circuler de l'argent et fait accroître de la production de richesse. On voit bien l'absurde.

Pour Edgar MORIN et bien d'autres chercheurs, l'économie ne peut se réduire à la seule valeur d'échanges des biens. Certes, le marché restera longtemps encore une des manières de produire des richesses, avec l'entreprise comme module de base. Mais sans garde-fou, sans *contre-formes d'économie*, cette économie-là, qui se fonde quasi exclusivement sur le profit, peut être dangereuse.

Alors, l'économie monétaire se doit d'être aussi redistributive, dans un processus de recherche d'égalité, on pourra l'appeler *économie solidaire*. Renforcer la demande en Nouvelles rivières urbaines devrait passer par la commande publique, pour égaliser ses chances face à d'autres dispositifs techniques et contrer la *path dependency*. Ce faisant c'est une économie sociale à laquelle on contribue. De ce point de vue, les NRU offrent de nombreux avantages. En effet, les recherches menées dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement – axe Eau – semblent indiquer que le maillage gris ne sera quasi pas porteur d'emplois bruxellois – bien qu'il engouffre des centaines de millions d'euros, alors que le maillage bleu, ce petit poucet de la gestion de l'eau, le serait lui. Il est temps de créer de l'entrepreneuriat social dans cette filière, qui soit formateur et créateur d'emplois.

*Il est temps de faire l'expérimentation à l'échelle de la Région bruxelloise*

Parallèlement, il faut compter sur une forme d'économie non monétaire. L'eau de pluie réintroduite dans le paysage urbain offre des richesses insoupçonnées, ces aménités qui sont a priori inquantifiables : la qualité du paysage, un renforcement de la biodiversité, le bien-être. Certes certains tentent de quantifier les bienfaits de la nature en utilisant le terme de service éco-systémique, mais gageons que c'est pour mieux rendre visible ce qui se perd en rompant les boucles écologiques.

Et puis il y a l'économie du don et du contre-don, une économie de la gratuité. Lorsque Léon, Andy, les Françaises, Lucette, Cécile (voir Cahiers 2 et 5) et tant d'autres encore mènent des recherches, réfléchissent, font des propositions, etc., bref agissent dans leur temps libre, ils et elles se situent bien dans l'économie du don et de la gratuité – qui n'est pas sans limites – et l'on sait combien cela apporte de richesses en terme de connaissances et de savoirs redistribués, de compétences acquises et de potentiel d'imagination et de recherche de solutions très concrètes.

La notion de bénévolat/volontariat est à étudier en profondeur car actuellement il répond souvent à des manques, des carences du système économique-social qui devraient être en fait pris en charge par les pouvoirs publics. Nous en faisons une discussion plus loin dans ce Cahier.

Nous posons par principe l'hypothèse que c'est l'assemblage de ces différentes formes de l'économie qui produira vraiment de la richesse dans un sens complexe qui ne se limite pas à l'exclusif indicateur monétaire : chiffre d'affaire, PIB, etc. Nous

émettons l'idée, en outre, qu'il y a même des cycles et des interdépendances entre ces différentes formes de l'économie, quelles ne sont pas déconnectées les unes des autres. Au total, l'économie du commun se doit d'être une économie plurielle, une économie qui combat la notion dominante du profit, une économie qui suit les cycles de l'écologie. Ainsi, les NRU pourraient tout à la fois : limiter le ruissellement (et donc la saturation des égouts et des STEPS), valoriser le paysage, assurer la continuité des écosystèmes, créer de nouveaux emplois, favoriser l'échange de connaissance et de compétence, etc.

Il nous apparaît que la gestion de l'eau est prête pour une expérimentation complexe et porteuse de savoirs en ces matières. Il est temps d'en faire l'expérimentation réellement à l'échelle de la Région.

### Trois bassins versants solidaires

L'hypothèse de trois bassins versants solidaires a été posée comme l'une des conclusions de la Table ronde du 18 mars 2014. Depuis lors, elle a pris quelque peu forme et commence à trouver une reconnaissance auprès des institutions publiques régionales.

Si Forest est la première expérimentation en matière de solidarité de bassin versant, elle devrait être suivie dans les temps à venir par deux ou trois autres expérimentations de ce type. Nous ne reviendrons pas ici sur l'histoire qui a amené à ce que Forest devienne pilote en la matière (voir Cahier 1). Le second territoire qui fait l'objet de telles préoccupations est le bassin versant du Molenbeek au nord-ouest de Bruxelles. Le troisième enfin est, historiquement, celui qui a permis de poser le concept de solidarité de bassin versant : le Maelbeek.

C'est dans ce cadre que nous proposons de mener la présente réflexion. Ces trois bassins versants ont des configurations très différentes, des particularités géographiques, sociologiques ou administratives aux complexités différentes aussi. Nous avons pensé que pour chacun de ces espaces, il pourrait s'agir de les faire travailler autour d'une question dominante. Certes, chaque bassin versant solidaire pour une politique intégrée de l'eau aura à répondre à de très nombreuses exigences et devra faire face à de multiples problèmes, mais pour chacun deux l'on pourrait imaginer qu'il s'attache à travailler préférentiellement sur certaines questions.

*Maelbeek, Molenbeek, Forest*

Le versant solidaire de Forest malgré sa haute complexité est probablement celui dont la structuration reste la plus *appréhensible*. En effet, ici, le versant en question correspond plus ou moins aux limites administratives de la Commune (pas tout-à-fait, mais presque, une partie du territoire de la Commune de Saint-Gilles est impliquée, ainsi que des éléments du territoire uclois). La Commune a, historiquement, déjà fait le choix d'intégrer une politique de *gouvernement de l'eau* par la création du premier Groupe de Travail Eau (GT Eau), intégrant les opérateurs de l'eau dans un espace structuré. Avec, en plus, la montée en puissance d'une dynamique citoyenne, il devenait évident que la question dominante qui pourrait être spécifiquement traitée serait celle de la gouvernance. C'est-à-dire celles du rôle et des relations entre les différents acteurs impliqués, intéressés ou concernés par les questions liées à l'eau et à sa gestion, c'est-à-dire, les pouvoirs publics, les opérateurs de l'eau, mais aussi la société civile. Cela touche aux questions du vivre ensemble et du comment faire société.

Le bassin versant du Molenbeek est très vaste, il recouvre quatre Communes<sup>14</sup> et s'étend même sur la Région flamande. Sa montée en puissance passera par une réflexion plus appuyée sur les questions économiques. L'importance du choix de ce bassin versant comme pilote vient de la conjonction de deux choses. D'une part le refus de certaines Communes de cette vallée de construire un bassin d'orage de grande taille (50 000 m<sup>3</sup>) dans des zones denses de la ville. Et d'autre part, la nécessité de commencer à dégager des hypothèses en matière d'opérationnalité hydrologique et économique des Nouvelles rivières urbaines. C'est ainsi qu'à la croisée de ces deux exigences, il a été proposé de mener l'étude Aquatopia<sup>15</sup> dans ce bassin versant, en prenant un appui comparatif sur les calculs hydrologiques qui ont prévalu pour poser l'hypothèse de ce qui devrait être le plus grand bassin d'orage de la Région à ce jour. Bref, par *la force des choses*, ce bassin versant qui fait l'objet d'un début d'animation<sup>16</sup> pour le faire exister, serait plus spécifiquement dédié aux questions économiques.

Enfin, le Maelbeek se trouve tout naturellement être plutôt dédié à des expérimentations de nature culturelles agissant sur les formes et les modes de communication. C'est en effet dans ce bassin versant qu'est né l'appel à idées citoyen Open

14 Les Communes de Berchem-Sainte Agathe, Ganshoren, Jette et Laeken (Ville de Bruxelles).

15 Aquatopia est le nom de cette étude financée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement – Axe Eau (AEEE). Cette étude a été menée par le centre de recherche de l'UCL Architecture et Climat. Les résultats de cette étude seront présentés publiquement fin du mois de juin 2015. [http://www.egeb-sgwb.be/AEEE\\_FA22](http://www.egeb-sgwb.be/AEEE_FA22)

16 Cette animation a été initiée le 9 février 2015 à Jette en prenant la forme d'un atelier expérimental qui a recueilli un franc succès : <http://www.egeb-sgwb.be/FormaCommunes1>

Source<sup>17</sup>, les projets Maelbeek Mon Amour<sup>18</sup>, les personnages de Super Désasphaltico<sup>19</sup>, Asphaltor ou Ixelligator, les MAP-it des Nouvelles rivières urbaines, le projet Forma<sup>20</sup>, la Friche Eggevoort et la maquette de la vallée, ou encore le LaboID<sup>21</sup> pour le parc Léopold. La vallée du Maelbeek semble ainsi propice à la créativité et à de multiples expérimentations autour d'elle.

### Les différentes questions de recherche et d'avenir qui se posent

Ainsi, dans ce cheminement expérimental mais concret pour gérer l'eau de manière éco-systémique, intégrée – en bien commun, de nombreuses questions se posent, ce qui est aussi notre souhait. En voici quelques unes.

Ainsi que décrit au point précédent, elles porteront pour beaucoup sur les questions liées à la gouvernance, au gouvernement de l'eau. Le terme de *gouvernance* peut être sujet à polémique. Si nous arrivera d'utiliser ce terme et de tenter de le réhabiliter, ce sera dans le sens de *décentrement* de la réflexion, de la prise de décision et de l'évaluation des politiques publiques. La gouvernance en tant que processus. L'utilisation du terme de *gouvernement* aura pour objectif de répondre à la même définition, mais en insistant plus sur la forme que

17 Eau Water Zone, 2008, <http://www.eauwaterzone.be/openSource>

18 La proposition consiste en la création d'un chapelet de taques d'égout réalisées d'après des esquisses d'habitants d'artistes de la vallée. Ce serait comme un œuvre collective de 7 km de long, marquant le cours d'une rivière enfouie, le Maelbeek.

19 <http://www.egeb-sgwb.be/SuperDesasphaltico>

20 City Mine(d), 2015, <http://www.citymined.org/index.php?action=fullnews&id=140>

21 EGEb, IRSNB et Ville de Bruxelles, 2014, <https://www.naturalsciences.be/fr/content/news-labo-id-gathers-scientists-citizens-and-politicians-around-park-leopold>

ce gouvernement des choses peut prendre, sa structure. Nous emploierons donc parfois l'un, parfois l'autre terme. Il nous arrivera en outre d'utiliser le terme de *gestion* de l'eau dans une perspective telle la gestion d'un bien, *en bon père de famille* ce qui suppose une gouvernance appropriée.

Si donc l'approche est plus orientée sur les questions de gouvernance ici, l'on touchera toutefois aux questions économiques et à d'autres encore. Disons d'emblée que le Cahier 7 de ces Actes d'une naissance annoncée, aura pour fonction de

décrire le fonctionnement / organigramme du Versant solidaire. Il faut voir en tout cas cette *institution* comme ouvrant des espaces de discussion pour répondre aux questions qui sont posées ici, voire pour prendre des décisions en matière de gestion de l'eau.

Et puis vous, cher acteur/lecteur, rien ne vous empêche de poser d'autres questions encore. Ce Cahier, tel un carnet, vous permet d'y poser vos propres réflexions, d'y prendre des notes...

## a. Comment dépasser les différentes formes de segmentation de la gouvernance de l'eau ?

La segmentation de la gestion de l'eau est partout et à toutes les échelles. Cette problématique apparaît dans le Plan de Gestion de l'Eau comme un enjeu reconnu par la Région et devant être traité.

Sur le terrain concret, les parcelles de propriétaires forment entre elles une myriade de segmentation enfermant le *quant à soi*. Mais il existe aussi une segmentation générale entre les parcelles de propriétaires (fusse le propriétaire un acteur public) et l'espace public, celui de la voirie, des jardins publics, etc. Toujours territorialement, on voit clairement la division entre frontières communales.

À cette segmentation territoriale, il faut ajouter une segmentation administrative. Elle n'est pas moins complexe que la précédente et ne recouvre pas la première. Un peu partout et à quelque échelle que ce soit, on voit une séparation entre questions environnementales et question d'aménagement du territoire, entre question urbanistique, question de travaux publics et de mobilité, etc. Et cela c'est sans compter sur la segmentation entre échelles de gestion : échelle locale, communale, régionale, etc.

Sur la question plus spécifique de l'eau, il faut tenir compte des divers opérateurs de l'eau qui sont parfois sous la tutelle régionale, parfois sous la tutelle communale (inter-communales), etc., l'ensemble n'étant pas toujours bien coordonné.

Sur la question de l'eau, où l'on a longtemps cru qu'elle était essentiellement une question purement technique, la découverte de ces multiples segmentations est plus récente et fait l'objet de début de réponses :

- ◆ le GT Eau de la Commune de Forest (voir Cahier 3) – Ce GT proposé par la Cellule Eau a été le premier du genre ;
- ◆ la plateforme de coordination régionale (voir question plus bas et Cahier 7) – Cette plate-forme mise en place sur la base de l'Arrêté de coordination gère essentiellement le rapport entre structures régionales et intercommunales. Elle laisse pour le moment

Notes

- ◆ de côté le rapport entre gestion du maillage gris et du maillage bleu<sup>1</sup> ;
- ◆ le Versant solidaire de Forest – C'est une proposition de type *bottom-up* à expérimenter ! Une proposition d'organigramme et de *raccord* avec la plate-forme de coordination est faite au Cahier 7.

La mise en place de tels agencements organisationnels à multiples étages demandera aussi un travail d'expérimentation et d'observation sur la durée (voir Cahier 7).

## b. Quel rapport entre citoyens bénévoles, institutions publiques et experts professionnels ?

Comme on le voit, dans les projets développés au Cahier 5 et sur l'ensemble du Versant de Forest, de nombreux projets relèvent, émergent et bénéficient de la contribution bénévole des habitants des quartiers, observateurs directs des situations rencontrées qui font valoir leurs savoirs divers. Prenons par exemple le travail mené dans les archives communales par les deux Françaises. Un travail remarquable qui permet de retrouver des pièces historiques essentielles pouvant déterminer des choix futurs (par exemple : emplacement, parcours de certaines sources aujourd'hui raccordé à l'égout et dont la trace était perdue, etc.)

Autre exemple, un habitant de la Commune – Léon – avait découvert qu'un pertuis, non utilisé et oublié par les opérateurs de l'eau, existait ainsi qu'un siphon dans le secteur du Vossegatbeek. Après vérification sur le terrain, il s'avère que ces dispositifs existent bel et bien. C'est ainsi, que les membres du collectif NFK, cherchant à *réhabiliter* le Vossegatbeek, ont eu l'idée de réutiliser ces dispositifs oubliés pour imaginer une NRU en redonnant un parcours cohérent au ruisseau qui pourrait relier le parc Jacques Brel au Bempt, et ce jusqu'à la Senne, permettant de la sorte qu'une eau propre ne soit pas directement envoyée vers les égouts. Ils réinventaient ainsi le double circuit de l'eau mais intégré dans un rapport intelligent au territoire, à sa mémoire, créant un lien direct entre passé et futur. Aujourd'hui, la Commune tente de mettre en œuvre progressivement (et par segments... Oh ! On y revient !) un double réseau sur ce tracé histo-

<sup>1</sup> On utilisera le plus souvent le concept de Nouvelles rivières urbaines à la connotation poétique. Mais on utilisera aussi le terme de Maillage bleu+ pour évoquer ce maillage lié à l'eau et ce jusque dans les zones denses de la ville. Le Maillage bleu+ est composé d'une multitude de Nouvelles rivières urbaines.

Notes



rique. Ceci indique qu'il y a un rapport, un lien, qu'il y a eu écoute, puis prise en compte et tentative de traduction en tout cas.

### *Tant de compétences !*

Ce n'est pas autre chose qu'ont produit les Comités Van Tro Del et Bervoets autour du ruisseau du Calvaire. Là, on réutilise un pertuis sous les voies de chemin de fer et l'on pense un assemblage réutilisant éléments construits dans le passé et projets futurs. Les exemples se multiplient à Forest. Stop Inondations Saint-Denis propose quelque chose de la sorte du côté de la rue Van Pé. Comment par exemple capter l'eau de sources situées au niveau de l'altitude 35 pour alimenter les fontaines situées en aval, place Saint-Denis ? Sans compter diverses propositions relatives au site de l'Abbaye – propositions alliant soucis de leau, de la biodiversité, de la cohésion sociale... Et que dire du travail mené, toujours par Stop Inondations, pour tenter de montrer les diverses formes d'inondations dont leurs caves font l'objet ? Ces habitants arrivent à démontrer que les causes ne sont pas uniques !

Tant sur le plan du diagnostic que propositionnel, les habitants sont d'un apport considérable. En faisant leurs propositions, les habitants ne font qu'exercer leur droit à définir leur environnement, voire, comme le définit LEFÈBVRE, ils exercent un droit à la ville<sup>2</sup>.

S'il est indéniable que notre expérience concrète montre que les citoyens engagés dans les processus de questionnement, de recherche et de proposition de solutions apportent une véritable richesse à la *production de la ville*, il faudra alors se demander de quelle reconnaissance leur action devra faire l'objet ? Quelle attention sera apportée à ce travail, dans quelle mesure sera-t-il pris en compte, respecté, de quelle manière pourra-il être valorisé ? Comment le rendre légitime ? Quelle garantie peut-on offrir aux citoyens qu'ils ne s'investissent pas dans ces projets pour rien, qu'il ne soient pas en définitive ignorés, ou déboutés en raison de projets dont ils n'avaient pas connaissance etc. ? En d'autres termes, comment tirer au mieux parti de l'expertise, des propositions citoyennes ? In fine, cela touche à des questions politiques centrales : comment redonner confiance aux citoyens vis-à-vis du monde politique ?

## *Notes*

Se pose ici la question de la reconnaissance de cette expertise, et au travers de celles-ci, des personnes qui la produisent. Si on n'y prête garde, il y a risque d'ignorer ce qui est produit, mais aussi d'une *recupération* amenant à ce que les habitants se sentent dépossédés de ce qu'ils ont produit. Sans doute importe-t-il ici de penser la reconnaissance tant sur un plan *juridique* (cf la question des licences libres ou de la citation des sources) qu'éthique (souligner l'apport de cette expertise, sa place dans la co-construction d'un savoir)<sup>3</sup>, voire même financière, par des défraiements.

### *La double coupure*

Les sociologues, dans cette époque contemporaine aux crises multiples, décrivent souvent une situation de double coupure<sup>4</sup>. La première est celle qui sépare le citoyen du politique. On parle à cet égard de la crise de la représentation, les citoyens se sentant souvent de moins en moins bien représentés. Les processus participatifs ne rendant pas suffisamment compte de cette exigence de construction en commun. Ils sont souvent tronqués dès le départ et ne tiennent que peu compte de l'avis des riverains.

La seconde coupure est celle qui sépare le profane de l'expert. On en parle moins souvent, mais elle est tout aussi réelle. Les recherches et les savoirs techniques, confinés en laboratoire ou pensés en chambre, ne permettent pas de connaître les effets sur la réalité. Construire un bassin d'orage de 33 000 m<sup>3</sup> sous la place Flagey aura des répercussions en terme social dont les calculs hydrologiques des ingénieurs ne peuvent rendre compte. Six ans de chantier vont automatiquement avoir des répercussions sur le commerce, la convivialité, la vie sociale en générale. Le cas Flagey a été le moment initial où la controverse sur ce type de solution technique pour réduire les inondations a été posée, en 2001-2002. Nous entrons là dans le champ de ce que nous pouvons appeler la *démocratie technique*. C'est-à-dire comment faire pour que les processus décisionnels restent démocratiques dans un monde dominé par les sciences et les techniques où le savoir de l'expert prend le pas sur les savoirs profanes et qu'entre experts de disciplines différentes les cloisonnements restent de mise ?

<sup>3</sup> Sur la question de la reconnaissance, et des différentes formes qu'elle peut prendre, cf. HONNETH, Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, 2013, Folio Essais.

<sup>4</sup> CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre, BARTHE, Yannick, 2001, op cit.

## *Notes*

Les controverses sont souvent le fait de ces *nouveaux acteurs profanes* dont l'arrivée tient principalement « *au fait que des sujets auparavant réservés aux techniciens ou scientifiques spécialisés sur des questions très pointues échappent à un pur regard technique et entrent dans le débat social. (...) Les controverses déconstruisent les solutions que l' "on" croyait avoir patiemment consolidées. En effet, la prise de conscience de l'existence des incertitudes scientifiques et techniques – et donc sociales – a pour effet de conduire à la reformulation des termes du problème et de faire émerger de nouvelles interrogations et de nouveaux scénarios* »<sup>5</sup>.

La naissance des Nouvelles rivières urbaines fait nettement partie de ces nouveaux scénarios. Des systèmes de traduction doivent être mis en place dès lors pour qu'ils puissent exister au même titre que les approches dites classiques de la gestion de l'eau. Notre hypothèse est qu'il faut créer les conditions instituant de ces traductions afin de créer les espaces de dialogues permettant de participer de manière complexe aux mécanismes de décision. C'est ce que le fonctionnement du Versant solidaire de Forest devrait pouvoir opérer. C'est l'expérience à laquelle, avec ce projet, nous sommes conviés.

### **c. Comment faire valoir un droit d'usage face au droit de propriété ? Pour un droit à une gouvernance commune. L'exemple du ruisseau du Calvaire**

Comment permettre aux habitants de s'exprimer sur les projets d'aménagement et de lotissements en amont des Commissions de concertation en faisant valoir un droit d'usage face au droit de propriété ? Qu'un ruisseau puisse couler de manière visible dans son *talweg* pour créer une Nouvelle rivière urbaine, que l'on puisse renvoyer les eaux les moins polluées possibles et dans la plus grande quantité possible vers l'exutoire naturel, nous appellerons cela un *droit d'usage* du paysage ou de l'eau, notamment. Nous plaçons pour un tel type de droit à définir son environnement, ce qui suppose, pour que ce droit soit partagé, de créer des espaces de rencontres et de débat !

## *Notes*

Ce qui a pu être observé durant l'année écoulée, c'est que la Commune de Forest va être profondément chamboulée par l'action de très nombreux promoteurs immobiliers. Il ne s'agit pas de discuter ici du bien fondé ou non de cette multiplication d'opérations immobilières. On sait que Bruxelles doit augmenter son capital logement et les nombreuses friches forestoises font l'objet de cet *accueil*.

Face à un tel déploiement d'activités immobilières, certains habitants posaient justement la question de savoir ce que deviendrait la question de l'eau, comment faire exister les NRU : plus de logements signifie plus d'imperméabilisation, ce qui amène à plus de ruissellement, plus de risques d'inondations, etc. Donc, il ne s'agit pas ici de rejeter des projets immobiliers en tant que tels – les décisions à cet égard ont été prises il y a bien longtemps déjà – mais de les penser avec les préoccupations liées à la gestion de l'eau, du paysage, de la biodiversité, etc. Tant sur le Vossegatbeek que sur le ruisseau du Calvaire cette question se posait. Une manière d'y répondre pour les habitants était d'investir les Enquêtes publiques et les Commissions de concertation, notamment pour ce qui est de l'octroi des permis d'urbanisme.

### *Des structures de consultation bien trop étroites*

Mais l'expérience montre que ces lieux, qui ne sont pas des lieux de débats et de discussions, sont bien trop étroits pour proposer une réelle élaboration collective. Cela entraîne des frustrations multiples tant du côté des acteurs communaux qui se sentent entre marteau et enclume que du côté des habitants qui n'ont pas l'impression d'être entendus ou qui ont le sentiment que tout n'est pas mis sur la table. L'été dernier a été chaud sur ce front à Forest. Ces questions ne sont pas spécifiquement forestoises, loin s'en faut. Si personne ici ne remet en question ces dispositifs dits *participatifs*, tout le monde s'accorde pour en mesurer la limite par le fait qu'il ne s'agit que de lieux de consultation.

C'est sans doute sur la base d'un tel constat, afin de ne pas rester dans un sentiment négatif et voulant valoriser une dynamique positive, que les Comités Van Tro Del et Bervoets, soutenus par les EGEB, ont proposé une approche à la Cellule Eau et à l'Échevin qui permettrait la rencontre entre les divers promoteurs et autres parties impliquées par cette NRU (la NRU du Calvaire). C'est ainsi qu'a été organisée une rencontre avec, en plus des promoteurs en question,

## *Notes*

les opérateurs de l'eau (Vivaqua, Bruxelles Environnement), le service de l'urbanisme de la Commune, les comités de quartier impliqués et les EGEB, ainsi qu'Infrabel dont la ligne de chemin de fer est territorialement impliquée.

#### *Des méthodes dialogiques innovantes*

La méthode proposée a été de rencontrer, promoteur après promoteur, en fonction de la position que leurs parcelles occupent de l'amont vers l'aval. Ainsi, chaque frontière entre parcelles, voire entre parcelles et espace publique, a été analysée pour établir le passage étroit de la NRU. Cela a été fait tant pour le ruisseau du Calvaire que celui du Leybeek. Ce qui a pu être également remarqué, c'est l'impression d'un intérêt véritable de toutes les parties qui ont accepté l'invitation avec architectes, décideurs, etc.

L'important, pour l'ensemble des promoteurs, est de recevoir la garantie que l'eau qui leur vient de l'amont soit gérable au niveau de leurs parcelles : que cette eau ne crée pas d'inondations et qu'elle soit propre. C'est pourquoi le réseau collectif d'égouttage reste central pour recevoir les trop-pleins lorsque les débits d'eau sont véritablement trop importants. Ce qui n'empêche que chacune des parties joue son rôle en matière de gestion de l'eau de pluie tant pour diminuer le rejet des eaux excédentaires vers les égouts que pour diminuer les risques d'inondation. Par ailleurs, les divers promoteurs ont pu en séance se rendre compte d'économies d'échelles qu'ils pouvaient réaliser en collaborant notamment sur les frontières de leurs parcelles : création de noues ou de mares communes, etc. Plus largement, tous pouvaient se rendre compte des plus-values paysagères qu'ils pouvaient retirer de telles opérations. Nous ne développerons pas ce projet ici. Vous le retrouverez développé dans la fiche projet ad hoc, Cahier 5.

Cette question croise aussi la perspective d'une gestion collective des eaux de ruissellement à l'échelle d'un îlot. Ici la proposition est que les propriétaires décident ensemble de mutualiser des moyens pour le développement d'un dispositif collectif visant à récolter les eaux pluviales – et à pouvoir en faire usage collectivement (à des fins telles que l'arrosage, le nettoyage...).

*Notes*

## **d. Comment mieux intégrer le niveau local et territorial dans le gouvernement des eaux ?**

La prise de conscience de la nature segmentée de nos politiques publiques en matière d'eau est abordée par le Plan de gestion de l'eau disions-nous plus haut. Il est donc bon d'analyser le rapport que le Versant solidaire pilote pourrait avoir avec une coordination régionale.

#### *L'Arrêté régional de coordination de la politique de l'eau*

Pour gouverner l'eau, la Région de Bruxelles-Capitale a élaboré un Arrêté de coordination qui est en cours d'application. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'avec celui-ci la question de l'eau sorte des profondeurs et sous-sols de la détermination technique pour entrer dans la lumière de l'objet politique qu'elle est. C'est en effet ce que nous plaçons depuis de nombreuses années.

Il se trouve être centré autour de trois *majors* de la gestion de l'eau parfaitement légitimes certes et cordonnés par Bruxelles Environnement (BE). Nous ne pouvons qu'approuver le fait que les institutions de gestion de l'eau régionales et intercommunales se coordonnent sous la houlette de BE, la Région devant selon nous être l'acteur de *coordination* en matière normative.

Par ailleurs ce qui est également très positif, c'est l'approche par bassin versant. Pour nous, elle est incontournable. Nous proposons depuis longtemps que dans les questions environnementales, les déterminants géographiques soient – justement – pris en considération, au moins autant que les découpages administratifs.

#### *Une approche insuffisante car l'eau reste le problème*

Cependant ce dispositif adopté par la Région est un peu comme la bouteille (d'eau bien sûr) à moitié pleine ou à moitié vide, c'est selon. Il continue de privilégier essentiellement une approche technicienne de l'eau, c'est-à-dire une approche qui voit l'eau comme élément environnemental, ce qui est juste, mais qui par contre oublie que l'eau est elle-même insérée dans une écologie faite de multiples autres objets. Cela reste donc selon nous une approche qui reste réductrice, qui ne change en rien le paradigme initial, qui focalise son attention sur les seuls débordements, failles du système existant et non sur les problèmes plus globaux dont ces débordements sont le pro-

*Notes*

duit. L'eau est le problème : elle est polluée, elle est enfermée, elle inonde, etc. C'est l'eau qui est cause des problèmes qu'il faut résoudre et non pas l'eau en interaction avec son environnement propre, comme par exemple, l'imperméabilisation des sols, les modes de vie des habitants, le tout à l'égout, le fait que nous considérons que l'eau soit jetable, qu'on omette que même non potabilisée, elle puisse rendre maints services, etc.

Certes, cette manière de voir est relativisée par la place spécifique qu'occupe Bruxelles Environnement dans ce dispositif qui par ailleurs traite d'autres questions environnementales. On peut espérer en effet que de ce fait, l'interaction de la problématique de l'eau trouvera à être intensifiée avec d'autres dynamiques environnementales. On le voit avec le maillage bleu, par exemple, ou avec l'étude QuaDeau<sup>6</sup> qui s'ouvre aux questions urbanistiques ou encore avec la plus récente étude Aquatopia qui évalue le potentiel opérationnel des Nouvelles rivières urbaines. Mais cela reste insuffisant si l'on se permet d'analyser la place qu'occupe le service de l'eau dans l'organigramme de Bruxelles Environnement.

Et puis c'est tout le rapport à l'aménagement du territoire qui est insuffisamment questionné. Car justement, l'urbanisme est fort probablement un élément central de la gestion future de l'eau en ville. Or, cette dimension de la gestion publique est quasi inexistante dans l'organigramme. Il nous apparaît dès lors qu'une représentation des questions urbanistiques doit pouvoir se retrouver dans ce groupe de coordination des politiques de l'eau.

Nous en sommes conscients, d'autres manières de faire et de voir la gestion de l'eau en ville n'ont pas encore fait leur preuve de manière précise et concrète, d'où la nécessité de produire des études. Il manque des recherches, des mises à l'épreuve des expérimentations à Bruxelles. Mais beaucoup porte à croire, lorsque l'on voit les expériences étrangères, que la direction est irrémédiablement prise et devient incontournable. Bruxelles Environnement souhaite prendre une telle direction. Dès lors, ne faudrait-il pas au contraire accélérer le processus en plaçant dès à présent ce type de regard au cœur même du dispositif de coordination afin justement de renforcer les conditions de ces recherches ? Ainsi qu'au niveau des BV bien sûr.

<sup>6</sup> Bruxelles Environnement, Outil de gestion de l'eau à l'échelle du quartier, disponible à l'adresse : [http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/les-quartiers-durables/les-outils/outil-de-gestion-de-leau-de-pluie?view\\_pro=1&view\\_school=1](http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/les-quartiers-durables/les-outils/outil-de-gestion-de-leau-de-pluie?view_pro=1&view_school=1)

## Notes

*Alors que penser de la place des Communes ?*

La chose est particulière et demande réflexion. Par définition, la Commune est déjà représentée au sein des intercommunales<sup>7</sup> opératrices en matière d'eau. Si il nous semble peu possible que les Communes soient représentées au niveau de la coordination régionale, il nous apparaît au contraire comme évident qu'elles doivent l'être dans les Comités de bassins versants et ce, sans aucune ambiguïté. Car, ce qu'elles permettent d'importer dans ces lieux, c'est la question de l'aménagement du territoire justement. Elles en sont de puissantes traductrices.

Les Communes sont insérées dans des contradictions complexes. Une Commune sujette à des risques d'inondation fera valoir ses demandes auprès des intercommunales de gestion de l'eau ou mettra en place des dispositifs qui ne règlent pas la cause du problème (par exemple : clapets anti-retour en cas d'inondations de caves). Alors même que sur le terrain, il n'est pas improbable qu'elles prennent des mesures qui créent les conditions de ces risques d'inondation (par l'imperméabilisation des sols), il n'est pas impossible, par ailleurs qu'elles veuillent aussi prendre une attitude entrepreneuriale en valorisant financièrement leur engagement dans ces structures intercommunales de gestion de l'eau : que deviennent les bénéfices d'Hydrobru dans le cas où il y en a ? Qu'est-ce qui les empêcheraient de réinvestir ces bénéfices dans les questions d'aménagement du territoire dont elles ont la prérogative et qui auraient justement un rapport avec la gestion de l'eau ? C'est cette boucle dont il faut aussi pouvoir rendre compte !

*Importer les questions de la résilience<sup>8</sup> au sein de la coordination régionale*

Mais il y a encore autre chose. Le dispositif ne serait pas complet s'il ne rendait pas compte de la place que devrait prendre l'usager de la ville, l'habitant, le citoyen dans la restitution de ce qui le rend apte comme acteur dans cette question. On nous rétorquera que le citoyen est représenté dans la décision politique par l'élu.

Tout d'abord ce n'est qu'en partie vrai. Le candidat à l'élection ne se prononce que rarement sur

<sup>7</sup> Vivaqua et Hydrobru

<sup>8</sup> On entend par résilience, la capacité d'un système à se restaurer après un traumatisme. Dans le cas de la gestion de l'eau de pluie, l'imperméabilisation des sols est sans doute le traumatisme... ?

des situations très précises, dont il n'a lui-même pas toujours une idée précise. Peut-on valoriser telle source ou telle forme d'infiltration de l'eau à tel endroit ? Par ailleurs, l'élu ne se prononce que très rarement sur ce qui rend le citoyen puissant, tellement il se sent dans l'obligation d'offrir un service irréprochable. Cette représentation du citoyen n'est donc qu'en partie vraie, elle est très imparfaite. Mais surtout, la question n'est pas ici de représenter des personnes mais d'importer au sein de cette plateforme de coordination un certain nombre de questions ou approches telles, justement, ce qui permet de rendre puissant l'acteur citoyen dans les diverses situations qu'il occupe.

Au niveau du BV, le citoyen (souvent organisé dans des collectifs) peut directement apporter son expertise propre : ses observations de la situation, de ce qui fait problème ou de ce qui pourrait apporter des solutions. Et on le sait, les citoyens possèdent une part de la solution. Il s'agit donc aussi de créer les conditions qui permettent de manière précise et concrète de mettre en place les dispositifs pour que les habitants et autres usagers de cette ville puissent apporter leur contribution en terme de solutions.

Au niveau du dispositif de coordination, que ce soit au niveau du BV ou de la coordination régionale elle-même, il s'agit de trouver un acteur qui puisse représenter ce type de questionnement. Ce qui ne semble pas très clair, c'est de voir comment les différents Comités de BV seront représentés dans la plate-forme de coordination régionale.

#### *Acceptons les expériences pilotes*

Si l'Arrêté de coordination ne prévoit pas d'automatisme de représentation de la solidarité de bassin versant en son sein, il prévoit toutefois, que chacun des Groupes de Travail (GT) par bassin versant puisse élaborer un règlement d'ordre intérieur spécifique. Nous proposons dès lors que pour trois GT soit proposée une représentation des Bassins versants solidaires pilotes qui aura à structurer un gouvernement local de l'eau. Cette forme de gouvernance jouera le rôle de traducteur multiple au sens où nous le définissons plus haut.

Cette idée de trois bassins versants solidaires pilotes avait été évoquée en guise de conclusion lors de la Table ronde du 18 mars 2014. Le premier des bassins versants solidaires pilote est donc celui de Forest. Il devrait être représenté dans le GT Eau de Forest au sein de la coordination régionale (voir Cahier 7).

## **e. Comment financer, entretenir ou réglementer les Nouvelles rivières urbaines ?**

Neptune Quartier durable citoyen fait une proposition d'aménagement de Coulée Verte et Bleue avenue Neptune, avec le soutien de Bruxelles Environnement, d'ailleurs. C'est une manière de contribuer solidairement à la gestion de l'eau du Versant de Forest. Cela va certes améliorer le paysage urbain de l'avenue et du quartier, mais plus que probablement, cela va contribuer à la gestion de l'eau. Le potentiel opérationnel de cette Nouvelle rivière urbaine (voir définition au Cahier 1) sera plus que probablement réel.

L'étude Aquatopia menée à l'initiative des EGEB sur la potentiel opérationnel et économique des Nouvelles rivières urbaines<sup>9</sup> qui vient de délivrer ses résultats semble confirmer que ce potentiel est réel pour un coût au m<sup>3</sup> d'eau qui ne sera pas envoyé vers les égouts dont on peut prédire qu'il sera moindre que le coût au m<sup>3</sup> de la construction d'un bassin d'orage. Les Nouvelles rivières urbaines deviennent donc un dispositif multiple, en réseau, pouvant intégralement – le débat doit encore être fait - faire partie de la gestion de l'eau, au même titre que d'autres dispositifs plus classiques inspirés de la technologie tuyautaire.

#### *Un moratoire sur le bassin d'orage du square Lainé ?*

Autrement dit, ne pourrait-il pas être imaginable qu'une partie du financement du projet de nos amis de Neptune provienne du financement de la gestion de l'eau en tant que telle et ce au prorata de ce que ce projet permet en terme de volume d'eau détournée des égouts tant pour la diminution des risques d'inondation que pour la diminution du rejet des eaux vers la station de dépuración ou des surverses d'eaux usées vers les exutoires naturels ? La question pourrait dès lors être posée ici. Ne pourrait-on pas faire un moratoire sur la construction du bassin d'orage du square Lainé et investir une partie du financement dans des dispositifs décentralisés situés en amont du square ?

<sup>9</sup> Cette étude qui ne peut montrer qu'une tendance, indique toutefois que le coût des ouvrages décentralisés serait environ deux ou trois fois moindre que ceux des ouvrages classiques pour une même efficacité hydrologique. En outre, ce type de dispositifs serait générateur d'emplois, tant pour leur réalisation que pour leur entretien. Pour avoir plus d'informations à ce sujet, voir sur le site des EGEB : <http://www.egeb-sgwb.be/Home>

Mais d'un autre côté, ces nouveaux dispositifs qui valorisent l'espace public et qui permettent de nouveaux aménagements du territoire, ne devraient-ils pas trouver d'autres formes de financement ? Par exemple, Beliris commence petit à petit à financer des projets de jardins d'orage ou autres. Et pourquoi ne penserions-nous pas à Bruxelles Mobilité ?

Le cas la NRU du Calvaire (voir Cahier 5) ouvre une autre piste car elle démontre que les propriétaires privés ont aussi un rôle à jouer. On le voit clairement, un tel projet ne peut être que le produit de toutes les parties concertées. Autrement dit, la répartition financière est tant privée que publique. On peut le percevoir, cette *création* collective pourrait permettre de réduire les coûts pour chacun des protagonistes, certains ouvrages pouvant être construits en commun.

Il est d'autres pistes de financement, mais que nous ne traiterons pas ici. Il faudra bien prendre en charge cette question toutefois.

#### *Entretien les Nouvelles rivières urbaines*

Dès lors que l'on parle de ces nouveaux dispositifs, il apparaît d'emblée que la question de leur entretien apparaît comme cruciale, voire rédhibitoire. Elle semble poser un problème insurmontable. Comment en effet trouver les moyens pour gérer dans la durée les multiples dispositifs qui prendront place dans l'espace urbain ? Cette question est souvent énoncée pour débouter les propositions de gestion alternative de l'eau dont les NRU. Ayons aujourd'hui le courage, l'audace de la confronter.

Nous allons nous permettre ici de renverser la question de deux manières. Tout d'abord, première inversion, les dispositifs classiques ne demandent-ils pas par eux-mêmes des formes d'entretien souvent coûteux ? Par exemple, l'ensemble des 500 km dégouts actuellement en réfection et pour vingt ans, ne sont ils pas une forme d'entretien ? Un milliard cinq cents millions d'euros seront investis dans cet entretien sur vingt ans, alors que l'on sait que cette réfection ne va quasi pas apporter d'emplois bruxellois. Cela a été étudié dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement. L'on concède donc des sommes astronomiques pour de tels dispositifs.

Renversons une fois encore la question. Dès lors que l'on aura établi que les Nouvelles rivières urbaines ont droit de cité dans l'arsenal des technologies employées, il faudra en effet déblo-

quer des moyens pour les amener à exister, mais aussi pour quelles se pérennisent et donc les entretenir. Poser la question de leur légitimité parce qu'elles ont un coût serait donc injuste. Et ce d'autant plus que l'on disait pertinemment que la gestion de jardins d'orages, de noues ou autres dispositifs de cette sorte appelleront de l'emploi, mais qui plus est, des emplois tels que des éco-cantonniers, accessibles à des personnes dites peu qualifiées, ce qui n'est pas négligeable dans une Région qui compte un taux important de chômage ! Ce type d'emploi pouvant du reste, moyennant formations et dispositifs ad hoc, ouvrir la voie vers certaines formes de qualification (éco-jardinage, etc.).

Enfin, de tels dispositifs, visibles, mis en place avec la participation de habitants peuvent amener à créer des formes de gestions locales en bien commun dont on doit encore imaginer les formes, le design social ! Mais on peut sans doute évoquer l'idée que dès lors que des personnes sont impliquées dans la production de leur environnement, elles en feront un *contrôle social* dans le sens positif du terme, c'est-à-dire, dans le sens de *prendre soin* de son environnement. Nous voyons ici combien certains collectifs d'habitants ont à cœur, au travers de dispositifs organisés (Quartiers durables, quartiers verts) ou de façon spontanée à contribuer à *verdurer* les espaces publics. Même si ces initiatives sont parfois d'une intensité fluctuante dans le temps, elles se renouvellent souvent. Ne peut-on imaginer ici une gestion conjointe par des agents publics (éco-cantonniers) et des habitants, travaillant dans un respect mutuel fondé sur le plaisir de contribuer à son environnement ? Et ne l'oublions pas, dans la perspective du développement démographique de Bruxelles nous ne pourrons pas indéfiniment augmenter la capacité du réseau existant, multiplier ses annexes (bassins d'orage). Il est temps de développer des projets sur le long terme qui permettent non pas seulement de pallier au projet présent mais aussi de prévenir les besoins à venir (une fois n'est pas coutume). Il est temps d'envisager ensemble et sérieusement les moyens permettant de rendre opérationnelles ces NRU.

#### *Réglementer les Nouvelles rivières urbaines*

Enfin, nous ne pourrons faire basculer un régime vers un autre sans un système de réglementation. Ces dernières doivent pouvoir jouer sur plusieurs échelles de l'action, communales et régionales, et sur plusieurs régimes de propriété, au niveau de la parcelle ou de l'espace public.

La Commune de Forest, on la vu, est pionnière en la matière, avec sa volonté de réaliser un Plan Pluie communal et aujourd'hui un Règlement Communal d'Urbanisme intégrant la gestion de l'eau. Mais sur ce point, ce n'est pas sans difficultés. L'étude Quadeau mise en place par Bruxelles Environnement propose un volet qui permet de mieux connaître les diverses réglementations en la matière...

Sur cette question des réglementation, nous n'irons pas beaucoup plus loin, faute de temps.

### *Créer des groupes de travail*

On le voit, traiter ces diverses questions, ces divers problèmes demandera du temps. Encore une fois, c'est très bien, tant les processus de transition doivent être pris avec sérieux et avec le souci du détail.

Pour ce faire, nous pensons que des Groupes de travail doivent être mis en place, tant au niveau de versant solidaire qu'au niveau de la coordination régionale (voir Cahier 7).

## **f. Et vous, quelles sont vos questions ?**

### **En conclusion**

Des questions de ce type-là ou d'autres, dont les vôtres, il en existera encore de nombreuses. Dès lors que l'on s'engage dans cette dynamique de *transition*, il faudra bien trouver des espaces de discussion, de débat, de recherche et de co-décision.

Le Versant solidaire de Forest aura une partie des réponses à apporter, c'est à nous de l'activer. Des Groupes de Travail doivent se mettre en place, une coordination un espace décisionnel, etc. Mais tout ne pourra pas se résoudre au niveau local. Les autres niveaux de la gouvernance de l'eau devant être activés, notamment au niveau régional, dans le cadre de l'Arrêté de coordination. Le Cahier 7 fera une proposition en la matière.